

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil-vingt-trois le seize novembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents :

BERTON Lysiane, BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, BOURREAU Chantal, ROY Céline, COURTIN Stéphanie, ARCHAMBAULT Philippe, DECHEZELLES Fabien, ,

Absents :

BELOBRK Mickaël, GUYON Franck, LEMAITRE Geoffrey, SAINT MARD Joëlle, ROY Laurence a donné procuration à BOURREAU Chantal, DERISSON Gaylord a donné procuration à DECHEZELLES Fabien,

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuracion	Votants
	15	09	6	2	11

Mme le maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 19 octobre 2023

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Logement 12 rue de la mairie – travaux de peinture

Stade – Fabrication d'une trappe pour un regard

Stade – fabrication de 2 renforts pour le poteau de la main courante accidenté

Eglise – Remplacement du moteur de volée et/ou du contacteur de la cloche n°2

TRAVAUX VOIRIE

Évacuation des eaux pluviales au petit Ponçay

ECOLE

Engagement de la commune au titre du dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE)

Engagement de la commune dans le cadre du Plan bibliothèque 2023

FINANCES

Admission en non-valeur de titres non recouvrés

RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement du contrat CNP - Assurance statutaire des agents titulaires et non titulaires

QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

- 2023_11_01** ECOLE - POSE D'UN BOUTON POUSSOIR EXTÉRIEUR
- 2023_11_02** LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE - REMISE EN PEINTURE ET POSE DE TOILE DE VERRE
- 2023_11_03** LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE - REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS
- 2023_11_04** LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE - REMPLACEMENT DU PLAN DE TRAVAIL
- 2023_11_05** STADE - FOURNITURE ET POSE D'UNE TRAPPE POUR REGARD
- 2023_11_06** EGLISE - REMPLACEMENT DU MOTEUR DE VOLÉE ET/OU DU CONTACTEUR DE LA CLOCHE N°2

2023_11_07	TRAVAUX DE VOIRIE - ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU LIEUDIT LE PETIT PONÇAY
2023_11_08	ECOLE - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AU TITRE DU DISPOSITIF TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS (TNE)
2023_11_09	ECOLE - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PLAN BIBLIOTHÈQUE 2023
2023_11_10	ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES NON RECOUVRÉS
2023_11_11	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CNP - ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES

Mme le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter des points à l'ordre du jour, le conseil approuve.

ECOLE - POSE D'UN BOUTON POUSSOIR EXTÉRIEUR

Michaël REIGNIER, deuxième adjoint et conseiller intéressé quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

La directrice de l'école a signalé à Madame le maire que le portillon ne fermait plus, en effet la gâche qui avait été posée l'année dernière doit être remplacée du fait d'un mauvais usage. Les parents d'élèves et/ou le personnel n'attendraient pas le déclic pour pousser le portillon ce qui l'a fragilisé. Par conséquent, Mme le maire après sollicitation de l'entreprise REIGNIER propose au conseil municipal de faire installer un bouton poussoir que les parents activeraient avant de sortir.

Mme le maire donne lecture du devis d'un montant de 293.01€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la pose de ce bouton poussoir et autorise la signature de devis de 293.01€ HT.

Retour de Michaël REIGNIER

LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE - REMISE EN PEINTURE

Mme le maire informe le conseil municipal que le locataire du logement situé au 12 rue de la mairie a quitté le logement fin octobre et qu'il a été restitué en mauvais état : le logement est sale, et plusieurs équipements devront être remplacés car trop abimés (radiateurs, plan de travail de la cuisine, évier, cuvette des toilettes, hotte).

Mme le maire a sollicité deux entreprises pour les travaux de peinture et la pose de toile de verre, et donne lecture des devis :

- Montant du devis d'ALPHA PEINTURE : 7200€ HT
- Montant du devis de GAZEAU : 10949.73€ HT

Les deux entreprises se sont engagées à effectuer les travaux avant la fin de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de confier les travaux à l'entreprise ALPHA PEINTURE et autorise le maire à signer le devis d'un montant de 7200€ HT

LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE - REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS

Sortie de M. REIGNIER Michael, 2ème adjoint et conseiller intéressé, qui ne prendra pas part au vote.

Mme le maire a informé le conseil municipal que le logement situé au 12 rue de la mairie a été restitué en mauvais état et que plusieurs équipements doivent être remplacés car trop abimés (radiateurs, plan de travail de la cuisine, évier, cuvette des toilettes, hotte). Mme le Maire a demandé un devis à l'entreprise REIGNIER pour le remplacement de 5 radiateurs, de l'évier, de la hotte, du WC et des douilles.

Mme le maire propose au conseil d'installer une table de cuisson soit vitrocéramique pour 396.31€ HT soit à induction 436.80€ HT.

Mme le maire donne lecture du devis d'un montant de 2529.60€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité opte pour la table vitrocéramique et autorise la signature du devis d'un montant de 2529.60€ HT

Départ de M. REIGNIER Michael qui donne procuration à Lysiane BERTON.

LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE - REMPLACEMENT DU PLAN DE TRAVAIL

Mme le maire informe les membres du conseil qu'elle a sollicitée l'entreprise HUAULT pour le remplacement du plan travail de la cuisine du logement situé au 12 rue de la mairie et donne lecture du devis d'un montant de 1926.30€ HT pour la fourniture et la pose de 3 caissons double avec porte et étagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la signature du devis d'un montant de 1926.30€ HT

STADE - POSE D'UNE TRAPPE POUR REGARD

Mme le maire donne lecture du devis de CGMP d'un montant de 580€ HT, l'entreprise a été sollicitée pour le remplacement de la trappe du regard du compteur d'eau située au stade.

Mme le maire informe que l'entreprise sera en charge de la pose de cette trappe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la signature du devis d'un montant de 580€ HT

STADE – POTEAU DE LA MAIN COURANTE

Mme le maire fait part aux conseillers du devis de CGMP pour le renforcement d'un poteau de la main courante qui a été percuté par la voiture d'un habitant de la commune. Le devis sera transmis pour une prise en charge par son assurance.

EGLISE - REMPLACEMENT DU MOTEUR DE VOLÉE ET/OU DU CONTACTEUR DE LA CLOCHE N°2

Lors de la maintenance des cloches qui est réalisée chaque année, le technicien de l'entreprise BODET a signalé que le moteur de volée de la cloche n°2 ne fonctionnait plus correctement, n'ayant plus de régulation de son amplitude, le battant de la cloche n'est plus contrôlé et fonctionne à fond. Ce dysfonctionnement risque d'engendrer une usure plus rapide de la cloche et de mettre en péril la charpente du clocher.

Mme le maire donne lecture du devis n°1 qui propose le changement du contacteur de la petite cloche d'un montant de 740€ HT et du devis n°2 proposant de remplacer le moteur électrique par un moteur électronique pour un montant de 2237€ HT ce qui permettrait de réutiliser la grosse cloche.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de remplacer le moteur et opte par conséquent pour le devis n°2 pour un montant de 2237€ HT et autorise le maire à signer ce devis.

TRAVAUX DE VOIRIE - ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU PETIT PONÇAY

Mme le maire informe le conseil qu'il a été constaté de nouveaux problèmes d'infiltration d'eau au domicile de M. CAFOUR, malgré les travaux de voirie effectués le long de sa parcelle située au 12 lieudit le petit Ponçay. Suite à ce constat, l'entreprise RTL a de nouveau été sollicitée pour la création d'un regard grille avaloir.

Mme le maire donne lecture du devis d'un montant de 1750€ HT

Mme le maire avise le conseil que M. CAFOUR a déclaré le sinistre auprès de son assureur et que la commune est convoquée à l'expertise qui aura lieu le 04 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les travaux de voirie d'un montant de 1750€ HT par l'entreprise RTL et autorise le maire à signer ce devis.

ECOLE - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AU TITRE DU DISPOSITIF TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS (TNE)

Le Département de la Vienne a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des communes,. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les communes, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.

Dans ce cadre, le Département de la Vienne a adopté un Règlement financier, du même type que celui applicable aux différents volets d'Activ', intégrant les particularités du dispositif « Territoires Numériques Éducatifs ».

Le Conseil municipal a pris connaissance de ce règlement et des projets éligibles.

Il envisage de développer pour son école :

- un équipement numérique (tablettes tactiles, ordinateur portable pour la directrice)
- un environnement d'accès aux services numériques;

Aussi, Il souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Éducatifs » dont le chef de file est le Département de la Vienne,
- accepte, en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et s'engage à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération (annexe 1),
- prend acte que
 - le dispositif se termine le 17 mai 2025,
 - la lettre de mandat devant donc être adressée au plus tard le 17 mai 2024
 - et les justificatifs de réalisation des projets de la commune devant être transmis au Département de la Vienne au plus tard le 1^{er} mars 2026.

ECOLE - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PLAN BIBLIOTHÈQUE 2023

Le ministère de l'éducation nationale a lancé en 2018 un plan d'équipement pluriannuel en faveur des bibliothèques d'école afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés à la lecture. Les collectivités engagées dans ce projet seront destinataires de fonds à hauteur de 1500€ et sont invitées à compléter les moyens alloués par l'Etat (sans que cette contribution fasse l'objet d'un montant minimal imposé) sous la forme d'une subvention complémentaire, de mobiliers ou de valorisation de travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de l'engagement de la commune de Sammarçolles dans le plan bibliothèque 2023 et autorise le maire à signer la lettre d'engagement.
- s'engage à acheter des ouvrages pour un montant de 1500€ soit la subvention allouée par le ministère de l'éducation nationale
- ne souhaite pas compléter la subvention de l'état par le versement d'une subvention communale.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES NON RECOUVRÉS

Mme le Maire expose aux membres du conseil que M. DELAME Fabien, Comptable Public, n'a pu procéder au recouvrement de titres émis en 2014 et 2015 et demande l'admission en non-valeurs de ces titres.

Sur proposition de M DELAME Fabien et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette présentés.

Le montant total de ces titres s'élève à 530.67€ € (loyers sur exercices 2014 et 2015)

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 article 6542.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CNP - ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Sammarçolles est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance CNP pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis des agents de la collectivité affiliés à la CNRACL pour les agents titulaires et affiliés à l'IRCANTEC pour les agents contractuels.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an. Le nouveau contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Le taux de la cotisation pour l'année 2024 est fixé pour les agents CNRACL à 5,29 % et pour les agents IRCANTEC à 1,65 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2024 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC
- d'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP « version 2024 » pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC) et les nouveaux taux de cotisations pour 2024
- d'autoriser le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour les agents de la collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L. et affiliés à l'IRCANTEC pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

SUIVI DES TRAVAUX EN COURS

- Les travaux ont débuté dans le logement 10 rue de la mairie
- Les travaux de voirie effectués par l'entreprise sont terminés mais à part les travaux effectués rue du moulin Guillot, les travaux ne sont pas satisfaisants voire avec des malfaçons pour la route du petit Ponçay qui devra être totalement refaite.

MANIFESTATIONS A VENIR

- La fête de Noël aura lieu le 02 décembre 2023 à la salle des fêtes
- Un concert de la chorale A CONTR'TEMPS est organisé le 8 décembre 2023 à l'église

PROCHAINES RÉUNIONS

- Réunion du SDIS le 04 décembre 2023 18H30
- COMMISSION CANTINE le 04 décembre 2023 18H00
- Réunion de travail sur les Zones d'Accélération sur les Energies Renouvelables le 28 novembre 2023 à 8h30
- Conseil Municipal – le 14 décembre 2023

LEVÉE DE SÉANCE : 22h00

A Sammarçolles, le 14 décembre 2023

Le maire,
Mme BERTON Lysiane



La secrétaire,
Mme CASSEGRAIN Brigitte

Mis en ligne le 20/12/2023